

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 10 novembre 2025

Présents : MM. , J.P. LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président), R. PANARIELLO, MME N. OLLIVIER, P. GUILLEBAUX (CD),

Excusée : MME RUPERT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er rappel

SENIORS

D4-A DU 02/11/2025

53437645 LIMAY ALJ 1 / PORCHEVILLE FC 1

D4-B DU 02/11/2025

53438019 HOUILLES S.O. 2 / ACHERES F.C. 1

U14

N3-H DU 01/11/2025

53443603 SARTROUVILLE ES 24 / CONFLANS F.C. 22

Amende et match perdu par pénalité au club recevant

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U14

CC DU 18/10/2025

54947288 GUYANCOURT E.S. 23 / POISSY FC 22

FORFAIT AVISE IER FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

VETERANS

D5-D du 09/11/2025

54927921 COIGNIERES FC 32

U14

N3-F du 08/11/2025

53443455 VELIZY ASC 22

FORFAIT NON AVISE IER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U15

D3C DU 08/11/25

53442039 TRAPPES ES 3

FORFAIT GENERAL

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U18

549943

BOUGIVAL FC (D3-B)

U14

513620

GUYANCOURT ES (N3-F)

COURRIERS

511721 BOIS D'ARCY AS

Courrier du club suggérant une refonte des poules U18 D3 après plusieurs équipes en forfait général

La Commission ne peut malheureusement donner suite à votre demande . A ce stade de la saison, une refonte impliquerait un nombre de matches à reprogrammer trop important voire impossible et des possibilités de report de matches non joués trop restreintes.

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

546399 BOUAFLE FLINS ENT

Demande de changements d'horaires pour permettre un meilleur enchaînement des rencontres :

- U14 N3-B à 16H00

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCH

VETERANS

D1-A du 23/11/2025

53435409 PECQ US / VELIZY ASC

Suite au report de la rencontre, demande de PECQ US de jouer la rencontre le 11/01/2026.

Accord de la Commission

U18

D2-B DU 16/11/2025

53439481 TRAPPES 2 / MAUREPAS 1

Demande de Trappes pour jouer à 12H au Stade CHANSAC.

En attente de l'accord de MAUREPAS avant Vendredi 14/11 à 12H.

U17

D2-U DU 16/11/2025

54926954 MONFORT FC 1 / MONTIGNY LE BX AS 2

Demande de MONTFORT pour jouer à 14H.

En attente de l'accord de MONTIGNY avant Vendredi 14/11 à 12H.

D2-U DU 16/11/2025

54926955 INTERFOOT 78 1 / NEAUPHLE PONTCHARTRAIN 1

Demande de INTERFOOT pour jouer à 12H.

En attente de l'accord de NEAUPHLE.

U14

N2-B DU 15/11/2025

53442334 SARTROUVILLE ES 2 / PORT MARLY CS 1

Demande de SARTROUVILLE pour jouer à 12H au stade NUNGESSER

En attente de l'accord de PORT MARLY avant Vendredi 14/11 à 12H

N3-A DU 15/11/2025

53443057 INTERFOOT 78 1 / AS BUCHELOISE 1

Demande d'INTERFOOT pour jouer à 13H.

En attente de l'accord de BUCHELOISE avant Vendredi 14/11 à 12H.

N3-B DU 15/11/2025

54787578 POISSY FC 3 / AUBERGENVILLE FC 1

Demande de POISSY FC pour jouer à 12H30.

Cet horaire étant dérogatoire, la Commission donne son accord.

N3-E DU 15/11/2025

53443430 TRAPPES ES 2 / MESNIL ST DENIS ASL 2

Demande de TRAPPES pour jouer à 16H à GAGARINE.

Cet horaire étant dérogatoire, la Commission donne son accord.

FUTSAL

D1-A du 05/12/2025

54646423 CBPS / TOUSSUS ASC

Suite à la non disponibilité du gymnase à la date du match, CBPS refuse l'inversion et propose de recevoir la rencontre le 20/02/2026, date à laquelle le club a pu obtenir un créneau.

Accord de la Commission

HORS CHAMPIONNAT

590310 BONNIERES FRENEUSE

Demande du club pour l'intégration de sa 2nde équipe U14 évolue hors championnat en N3B.

La commission prend note et transmet au Bureau.

517404 ST ARNOULT 78 FC

Demande du club pour l'intégration d'une équipe U16 pour évoluer hors championnat en D3D.

La commission prend note et transmet au Bureau.

MATCHES REMIS

A JOUER LE 21/12/2025

SENIORS

D2-B

53436824 JOUY EN JOSAS U.S. 1 / VELIZY ASC 1

D5-C

54725491 VELIZY ASC 2 / CLAYES SS/BOIS U.S.M 2

D5-D

54725975 VELIZY ASC 3 / COIGNIERES F.C. 1

VETERANS

D1-A

53435409 PECQ US LE 31 / VELIZY ASC 31

A JOUER LE 22/12/2025

VETERANS

DI-A

54939955 MAUREPAS AS 1 / ETANG ST NOM ES 1

A JOUER LE 04/01/2026

VETERANS

D4-C

54705369 VELIZY ASC 32 / TREMBLAY S/ MAULDRE 31

U18

D1-A

53433785 VELIZY ASC 21 / PLAISIROIS F.O. 21

A JOUER LE 11/01/2026

VETERANS

D3-A

53448615 VERNEUIL S/S US 31 / CONFLANS PORTUGAIS 31

D5-C

53435762 VELIZY ASC 33 / BEYNES F.C. 33

A PROGRAMMER

LA COMMISSION DEMANDE AUX CLUBS DE SE METTRE D'ACCORD SUR DES DATES DE REPORT

FUTSAL SENIORS

D1-A

54646393 CARRIERES GRESILLONS 1 / LA TOILE 1
54646404 CARRIERES GRESILLONS 1 / PERRAY FOOT. ES 1

45 ANS

POULE-A

55013295 MAURECOURT F.C. 1 / MAULOISE U.S. 1
55013300 MAULOISE U.S. 1 / VILLENNES ORGEVAL 1

POULE C

55014064 MANTOIS 78 FC 1 / JUZIERS F.C. 1

TIRAGE COUPES

Le tirage a eu lieu lors de la Commission du Lundi 3 novembre 2025.

U18

2ème tour

Dimanche 30 novembre 2025

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort de la Coupe des Yvelines U18 [en cliquant ici](#).

Exempts :

TRIEL AC 21
PLAISIROIS FO 22
SARTROUVILLE ES 21
LIMAY ALJ 21

U17

1er tour

Dimanche 30 novembre 2025

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort de la Coupe des Yvelines U17 [en cliquant ici](#).

Exempts :

ELANCOURT OSC 1
BOUGIVAL FOOT 1
FONTENAY LE FLEURY FC 1
CARRIERES GRESILLONS AS 1
CHATOU AS 2
MARLY LE ROI US 1
CROISSY US 1

U16

3ème tour

Dimanche 30 novembre 2025

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort de la Coupe des Yvelines U16 [en cliquant ici](#).

Exempts :

PLAISIROIS FO 22
MONTESSON US 21
HOUILLES AC 22
VILLENNES ORGEVAL FC 21
SARTROUVILLE ES 21
CLAYES SOUS BOIS USM 21
ROSNY CS FOOT 21
VOISINS FC 21
CONFLANS FC 21

PORCHEVILLE FC 21
TRAPPES ES 22
ACHERES FC 21
MONTIGNY LE BTX AS 21
VERSAILLES 78 FC 24
CHATOU AS 21

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer au moins 15 jours avant la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

SENIORS

D4B DU 02/02/2025

28222796 – POISSY FC 2 / BOUGIVAL FOOT

Transmis de la Commission de Discipline en instruction du 11/03/2025 infligeant une suspension de terrain de 5 matches fermes pour l'équipe 2 de Poissy FC évoluant en Séniors D4-A.

En raison de du changement de poules de l'équipe POISSY 2, la Commission a désigné les matches suivants :

D5-B DU 02/11/2025

54777513 POISSY FC 2 / FEUCHEROLLES USA 2

La Commission n'ayant à ce jour reçu aucune information d'un terrain de repli, dit match perdu par pénalité à POISSY 2 –1 point pour en donner le gain à FEUCHEROLLES 3pts 0 but.

D5-B DU 23/11/2025

54777525 POISSY FC 2 / MAISONS LAFFITTE FC 2

La Commission prend note de courrier du Maire d'Epône transmis au club d'Epône et précisant que Poissy pourra jouer ses rencontres sur les installations d'Epône.
La Commission est en attente du courrier de confirmation de la Mairie précisant la rencontre concernée, avant Vendredi 14/11/2025.

D5-B DU 30/11/2025

54777536 POISSY FC 2 / PORT MARLY CS 2

La Commission prend note de courrier du Maire d'Epône transmis au club d'Epône et précisant que Poissy pourra jouer ses rencontres sur les installations d'Epône.

La Commission est en attente du courrier de confirmation de la Mairie précisant la rencontre concernée, avant Vendredi 14/11/2025.

D5-B DU 14/12/2025

54777547 POISSY FC 2 / MESNIL LE ROI AS 2

La Commission prend note de courrier du Maire d'Epône transmis au club d'Epône et précisant que Poissy pourra jouer ses rencontres sur les installations d'Epône.

La Commission est en attente du courrier de confirmation de la Mairie précisant la rencontre concernée, avant Vendredi 14/11/2025.

D5-B DU 25/01/2026

54777570 POISSY FC 2 / ENT. MAULE -MEZIERES 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 9 Janvier 2026 au plus tard.

U18

D1A DU 18/05/2025

28215268 - ST GERMAIN EN LAYE 21 / BAILLY NOISY SFC 21

Transmis de la Commission de Discipline du 03/06/2025 infligeant une suspension de terrain de 2 matches fermes pour l'équipe 21 de ST GERMAIN EN LAYE FC évoluant en U18 D1.

La Commission a désigné les matches suivants :

D1-U DU 16/11/2025

53433777 ST GERMAIN EN LAYE 21 / MONTIGNY LE BX AS 21

La ville de VILLENES SUR SEINE ayant refusé le prêt des installations, La Commission dit match perdu par pénalité à ST GERMAIN EN LAYE 21 -1 point pour en donner le gain à MONTIGNY LE BX AS 21 3pts 0 but.

Courrier du club demandant un délai supplémentaire.

La Commission lors de la désignation des matches donne un délai suffisamment large pour vous permettre de trouver un terrain de repli.

Il n'est donc pas possible de changer les matches désignés

D1-U DU 14/12/2025

53433799 ST GERMAIN EN LAYE 21 / PLAISIROIS FO 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 28 Novembre 2025 au plus tard.

TRANSMIS DE LA LIGUE SENIORS

COUPE DE FRANCE

4792086 – PORCHEVILLE F.C. 1 / BAGNEUX COM 1 du 28/09/2025 (4ème tour)

La Commission Régionale de DISCIPLINE décide d'infliger une suspension de terrain de 2 MATCHES FERMES à l'équipe Seniors 1 de PORCHEVILLE F.C. à compter du 24 NOVEMBRE 2025

La commission désigne les matches suivants :

D4-A DU 18/01/2025

53437698 PORCHEVILLE FC 1 - VINSKY FCM 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le vendredi 02/01/2026.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

SENIORS

D2-A DU 9/11/2025

53436260 BAILLY NOISY SFC 1 / BOIS D'ARCY AS 1

Pris note du rapport de l'arbitre officiel informant qu'un joueur est manquant sur la FMI alors qu'il était bien présent dans la composition et lors du contrôle.

CDM

D1-A DU 05/10/2025

53449982 CROISSY U.S. 5 / ST CYR LUSO 6

Courrier de CROISSY demandant l'annulation de la pénalité appliquée pour feuille de match manquante parue dans le journal YF 1862.

Le 1° rappel dans le journal YF 1860

Le 2° rappel dans le journal YF 1861

La Commission ne peut accéder à votre demande.

U16

CYU16 DU 02/11/2025

55030745 MAISONS-LAFFITTE F.C 21 / BAILLY NOISY SFC 21

Pris note du rapport de MAISONS LAFFITTE.

La Commission sanctionne l'équipe de MAISONS LAFFITTE d'un avertissement et d'une amende de 30€.

CY U16

POULE UNIQUE DU 12/10/2025

54919823 ELANCOURT O.S.C. 21 / BAILLY NOISY SFC 21

Pris note du rapport d'ELANCOURT.

La Commission sanctionne l'équipe d'ELANCOURT d'un avertissement et d'une amende de 30€.

CC U14

POULE UNIQUE DU 18/10/2025

54947295 CHATOU AS 23 / PLAISIROIS F.O. 23

Après rappel et non réception du rapport demandé, La Commission sanctionne l'équipe de PLAISIROIS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

DEMANDES DE RAPPORTS

SENIORS

D1-A DU 09/11/2025

53449736 EPONE U.S.B.S. 1 / VERSAILLES 78 FC 3

La Commission demande à EPONE la version FMI utilisée.

U18

D1-A DU 09/11/2025

53433770 MONTIGNY LE BX AS 21 / MONTESSON U.S. 21

La Commission demande à MONTIGNY la version FMI utilisée.

D2-B DU 09/11/2025

53439479 MARLY LE ROI U.S. 21 / VALLEE 78 F.C. 21

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U16

D1-A DU 09/11/2025

53434083 FCRH LA VESGRE 22 / PLAISIROIS F.O. 22

La Commission demande à FCRH la version FMI utilisée.

U15

D1-A DU 01/11/2025

53434344 MANTOIS 78 FC 1 / POISSY FC 1

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U14

U14 A 8 POULE A DU 08/11/2025

55083084 ELANCOURT O.S.C. 24 / ST CYR AFC 21

Pris note du rapport d'ELANCOURT.

La Commission demande à ST CYR un rapport sur la non utilisation de la FMI.

SENIORS F

D1-A DU 08/11/2025

54646858 VAL DE SEINE SCF 1 / VOISINS F.C. 1

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.